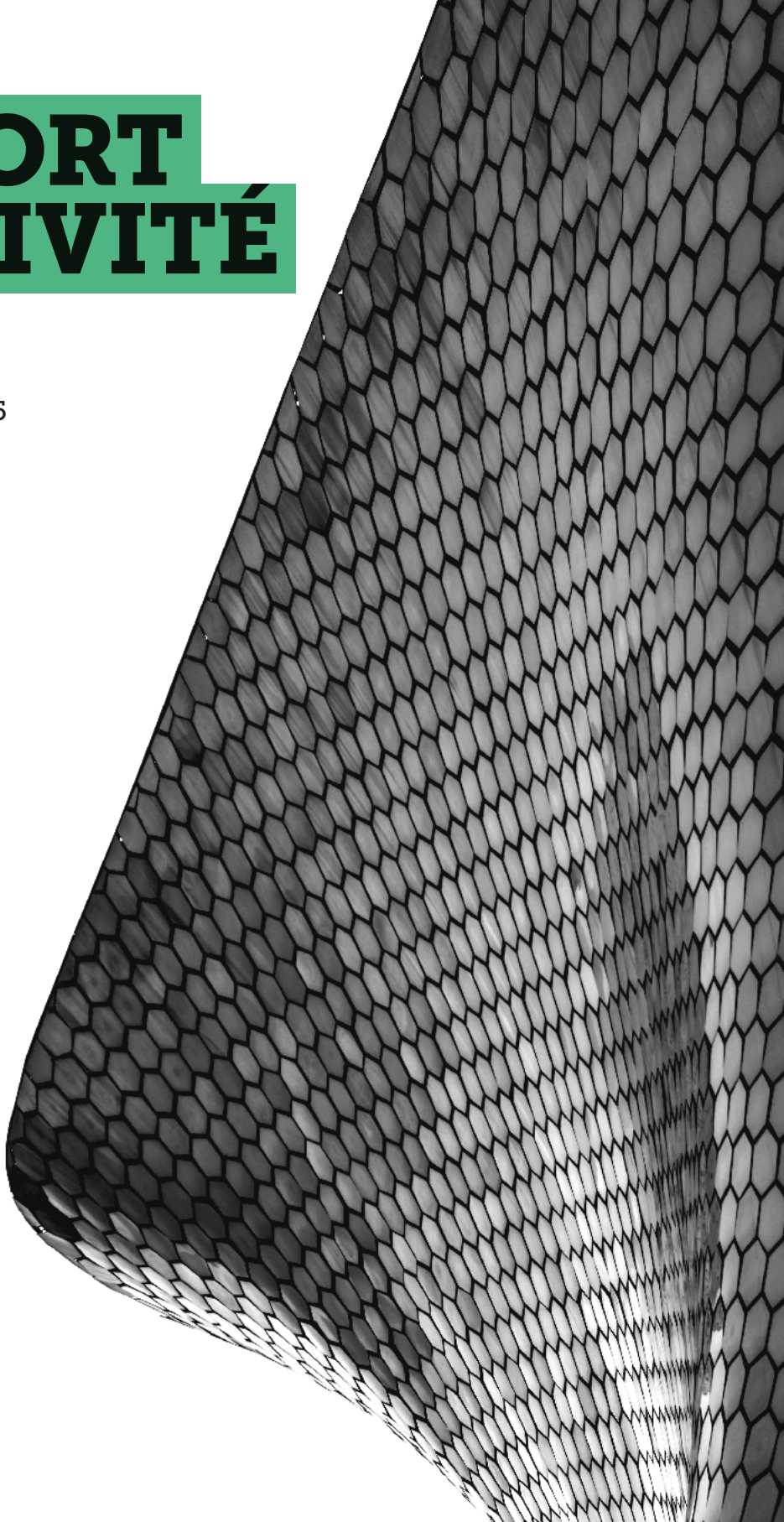


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Assemblée générale 2025

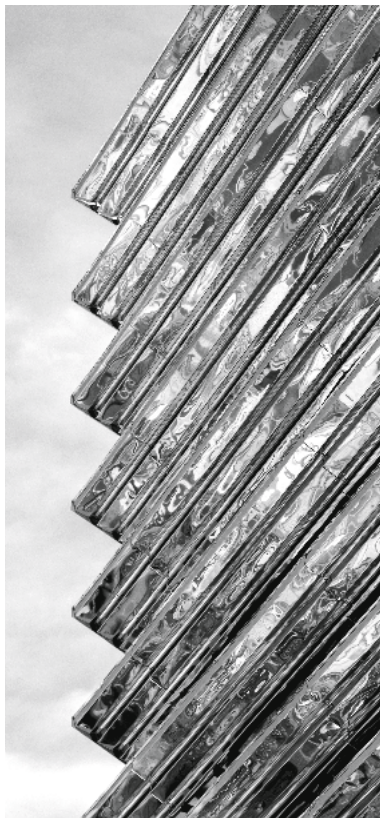




Architecte : PJSI Consultants
En couverture : Fernando Romero

sommaire

Rapport du conseil d'administration	4
Faits marquants	8
Les engagements RSE	12
Ressources humaines	14
La gouvernance	16
L'organisation	20
Les comités	22
Les commissions	23
Les résultats	27
Bilans & comptes	28
Chiffres clés	37
Charte ROAM	39



« 1 DON POUR 1 VOTE » : LA MAF RENOUVELLE SON ENGAGEMENT AU PROFIT DE LA FONDATION DES ARCHITECTES DE L'URGENCE

Partenaire historique de la Fondation lancée en 2000 par Patrick Coulombel, la MAF reconduit en 2025 le dispositif « 1 don pour 1 vote » selon les mêmes modalités : à chaque vote à l'assemblée générale, la MAF reverse 3 euros à la Fondation.

L'an passé, 6 767 adhérents de la MAF ont accepté le principe, permettant le versement de 15 843 euros à la Fondation.

Si les théâtres d'opérations ne manquent pas, la Fondation des Architectes de l'urgence est cette année particulièrement mobilisée à Mayotte, où elle met à disposition des populations sinistrées du matériel technique et des matériaux de construction.



Plus généralement, la proximité entre les deux entités ne date pas d'hier, comme le rappelle Patrick Coulombel, directeur général : « Lors de la création de la Fondation, en 2000, il nous semblait évident de contacter la MAF pour nous assurer que notre travail soit durablement profitable aux populations sinistrées. »

Vingt ans plus tard, l'envie d'aller plus loin avait abouti au lancement d'une opération inédite à l'occasion de l'assemblée générale : « 1 don pour 1 vote ».

La plateforme de vote est accessible depuis votre espace adhérent.

Anticiper les évolutions du secteur

En tant qu'observateur privilégié, quelle est votre analyse du secteur de la maîtrise d'œuvre ?

Jean-Claude Martinez : Nous constatons que la majorité des indicateurs sont en retrait. La seule exception à cette tendance générale porte sur les projets de rénovation. Pour ce qui concerne la commande

publique, elle était en contraction en 2024 et devrait l'être à nouveau en 2025.

Dans ce contexte difficile pour tous les professionnels de la construction, la maîtrise d'œuvre est particulièrement exposée. Nous sommes donc mobilisés afin de leur venir en aide autant que nous

le pouvons. Cela se traduit par des mesures concrètes comme les facilités de paiement ou une plus grande réactivité dans les ajustements de cotisations.

Chiffre d'affaires, sinistralité, résultat financier... quels sont les principaux enseignements de 2024 pour la MAF ?



Jean-Claude Martinez
Président
Vincent Malandain
Directeur général

« La stratégie de ces dernières années a pleinement porté ses fruits et contribué à la solidité financière de la MAF en 2024 »

Vincent Malandain : L'écart entre les cotisations 2023 et 2024 n'est pas significatif. Compte tenu du ralentissement de l'activité des adhérents, nous estimons que le chiffre d'affaires 2025 devrait connaître une inflexion. Nous ne pouvons pas encore mesurer l'impact financier dans la durée, mais nous sommes extrêmement attentifs à tous les indicateurs.

Concernant la sinistralité, nous observons une augmentation du coût des sinistres, liée au contexte inflationniste qui entraîne une hausse du coût des matériaux. Si les effets se sont fait sentir en 2024, nous les avons heureusement anticipés et modélisés les années précédentes. Plusieurs scénarios avaient été envisagés et nous ont permis d'adopter une approche prudente dans le pilotage de la Mutuelle.

En ce qui concerne le résultat financier, 2024 a été une bonne année, pendant laquelle nos équipes ont su saisir des opportunités sur un marché obligataire dynamique.

Ainsi, cette année encore, nous nous félicitons de la bonne tenue de nos produits financiers. L'ensemble des actifs a globalement progressé, à l'exception toutefois des actions françaises pénalisées par le résultat des élections législatives de juillet dernier et la crise politique qui s'est installée depuis. La stratégie de ces dernières années a pleinement porté ses fruits et contribué à la solidité financière de la MAF. Nous en avons profité pour renforcer nos positions sur certains actifs à moyen terme.

En résumé, je dirais que la MAF se renforce chaque année.

Dans ce cadre, les équipes de la MAF ont également œuvré sur deux sujets : CSRD et DORA.

V. M. : Effectivement. La première, CSRD, pour *Corporate Sustainability Reporting Directive*, est une directive européenne visant à améliorer et à harmoniser la divulgation d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) par les entreprises.

Même si sa mise en application pourrait être reportée, la MAF a saisi cette opportunité pour structurer sa vision sur les sujets de la durabilité, un travail suivi de près par le conseil d'administration.

Vous évoquez DORA. Il s'agit aussi d'un sujet qui mobilise nos équipes depuis 2023. Cette réglementation porte sur la résilience des organisations face aux cyberattaques. Elle nous a amenés à renforcer notre politique de sécurité informatique. Après une phase d'audit de l'existant et de ce qu'exige désormais la loi (DORA est entrée en application en janvier 2025, ndlr), nous avons dressé une feuille de route précise avec un objectif : le renforcement de la cybersécurité MAF.

Depuis quelques années maintenant, d'autres acteurs de l'assurance ont entrepris d'offrir eux aussi leurs services aux architectes. Quel est l'impact de cette concurrence sur la part de marché de la MAF ?

J.-C. M. : D'une année sur l'autre, nous suivons de près un faisceau d'indicateurs qui nous permet de le mesurer, et nous constatons qu'il est très modéré. Le premier enseignement est le faible taux de résiliation de nos adhérents. Les concepteurs sont fidèles à la MAF.

Nous observons aussi un nouveau phénomène : le retour de certaines agences qui avaient cédé aux sollicitations de nos concurrents. Cela n'est pas sans raison : outre la qualité de la couverture assurantielle, les architectes sont de plus en plus sensibles à l'offre de services développée ces dernières années. Lorsque la période est trouble, l'envie de sécurité, de stabilité et d'accompagnement prime. C'est la force de la MAF. Nous restons toutefois vigilants à la concurrence.



« La maîtrise d'œuvre est particulièrement exposée dans ce contexte difficile »

Vous évoquez les conseils de la MAF. Ils sont particulièrement incarnés par l'offre de services développée depuis plusieurs années. Qu'en disent les adhérents ?

J.-C. M. : Le succès des services va au-delà de nos espérances. Quelle satisfaction de constater que nos intuitions étaient les bonnes ! Si parler de Boîtes à outils, de Rendez-Vous de la MAF ou d'assistance à la contractualisation semble aujourd'hui naturel, il ne faut pas oublier le travail et l'implication des équipes de la Mutuelle.

Aujourd'hui, tout nous invite à poursuivre. Le succès de la collection des Boîtes à outils nous conduit à en proposer de nouvelles, comme les récentes éditions dédiées au « permis de construire » ou au « contrat de maîtrise d'œuvre ». D'autres sujets sont éligibles, mais nous devons les prioriser au regard du travail de mise en œuvre qu'ils exigent.

La MAF étant désormais organisme de formation, comment les Rendez-vous de la MAF vont-ils évoluer ?

J.-C. M. : Quelle belle aventure que ces journées d'ateliers organisées dans toute la France ! Nées en 2015 de l'envie de partager le savoir de la MAF, elles sont aujourd'hui incontournables, et près de 2 500 architectes s'y retrouvent chaque année, dans le cadre des heures de formation dites « complémentaires ». Or le besoin sur les heures « structurées »

est également très important ! C'est le sens de cette évolution qui nous permettra de proposer des parcours de formation 100 % gratuits et réservés à nos adhérents, dès septembre 2025. Les sujets seront nombreux et porteront sur des thématiques en lien direct avec notre expertise : les responsabilités professionnelles, la sécurisation des pratiques, le contrat de maîtrise d'œuvre...

Pour en savoir plus sur le sujet, voir page 9.

2025 est la dernière année du plan stratégique quinquennal : où en est la MAF de ses objectifs et quelle sera la suite ?

V. M. : La « RoadMAF 2025 » s'articulait autour de plusieurs axes :

- nos clients et nos prospects ;
- le développement ;
- le pilotage technique et économique ;
- les ressources humaines.

De chacun des axes découlaient des priorités et des plans d'action dédiés. « RoadMAF 2025 » nous a permis de structurer les moyens humains, techniques et organisationnels pour parvenir à des objectifs clairs, partagés par tous.

La fin de ce premier plan quinquennal nous invite à envisager le suivant, forts d'une entreprise qui a gagné en maturité, en efficacité et en agilité.

Notre priorité demeure la reconnaissance dont bénéficie la Mutuelle auprès de toute la maîtrise

d'œuvre. Elle se matérialise par notre capacité à nous développer et à demeurer le défenseur de ses intérêts.

Une MAF qui évolue, c'est aussi une MAF qui s'ouvre à tous les concepteurs et fait évoluer son conseil d'administration ?

J.-C. M. : Effectivement ! Après avoir décidé de s'adjoindre les compétences d'un administrateur indépendant, l'assemblée générale de juin 2024 a été l'occasion d'accueillir Jean-Marc Weill, ingénieur reconnu, fondateur de C&E Ingénierie. Il est naturel qu'un administrateur porte leurs intérêts et qu'ils soient représentés au sein du conseil.

Je profite de ces lignes pour remercier Marc de Meyer et Cédric Vigneron dont les fonctions d'administrateurs ont pris fin en juin dernier, et à qui ont succédé Marie de Nervo, architecte à Abbeville, et Rémi Fromont, architecte à Paris.



CAMILLE
PORRETTA

Boîtes à outils : la famille s'agrandit !

La collection des Boîtes à outils s'est considérablement étoffée. Portées par le succès de la Boîte à outils chantiers, mise en ligne en 2018 et consultée plus de 350 000 fois, les équipes MAF ont produit deux nouvelles éditions : « permis de construire », mise en ligne en avril 2024, et « contrats », disponible à compter de mars 2025.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Son objectif est d'offrir aux maîtres d'œuvre les moyens de mieux appréhender les contraintes urbanistiques de leurs projets, de maîtriser les procédures d'autorisation et de mettre en place de bonnes pratiques pour se prémunir d'actions en responsabilité.

Souvent mal comprises, ces règles peuvent être à l'origine de difficultés ultérieures.

Cette Boîte à outils se décompose en plusieurs chapitres qui abordent les différentes phases du projet :

- / Les grands objectifs du droit de l'urbanisme
- / Les règles incontournables sur tout le territoire et localement
- / Typologie des autorisations d'urbanisme
- / Comment prévenir une action en responsabilité
- / La vie de l'autorisation d'urbanisme

Au total, elle comptabilise plus de 600 pages dans lesquelles sont proposés des outils clés en main, des infographies explicatives ainsi que des définitions portant sur des termes spécifiques.

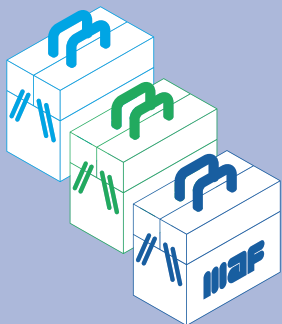


CONTRATS

Le contrat de maîtrise d'œuvre est essentiel : il protège le concepteur tout au long de sa mission, mais aussi en cas de sinistre. Pour identifier les pièges et partager les bonnes pratiques, cette Boîte à outils détaille l'ensemble des points structurants :

- / Contenu et durée de la mission
- / Obligations du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre
- / Rémunération
- / Réglementation des litiges
- / Pénalités

Cette nouvelle Boîte à outils permettra de mieux sécuriser le contrat de maîtrise d'œuvre en le débarrassant de ses clauses toxiques.



LA COLLECTION DES BOÎTES À OUTILS DE LA MAF, CE SONT :

- 3 éditions : contrats, permis de construire et chantiers, disponibles depuis l'espace adhérent.
- Plusieurs milliers de pages rédigées par des avocats et des juristes spécialisés.
- Des recommandations basées sur la réglementation en vigueur et le retour d'expérience des juristes et experts MAF.
- De nombreuses infographies et autres outils pratiques rendant plus accessible une matière par nature complexe.
- Des mises à jour régulières pour être sûr de respecter les dernières règles applicables.

LA FAMILLE S'AGRANDIT :

Une nouvelle édition consacrée au **BIM** (*Building Information Modeling*) va venir étoffer la collection.

CÉCILE PICARD
ET WILFRIED THERRIEN

Livret d'accueil : bienvenue à la MAF !

Toujours à l'écoute, la MAF travaille sans cesse à apporter le meilleur service et l'attention la plus grande. Désormais, chaque nouvel adhérent reçoit par voie postale un livret d'accueil qui répond aux premières questions qu'il se pose :

- / Comment fonctionne mon contrat d'assurance ?
- / Comment déclarer un sinistre ?
- / Que contient mon espace adhérent ?
- / Comment trouver mes contacts à la MAF ?
- / Quels sont les canaux d'information ?
- / Boîtes à outils... mais encore ?
- / Des ateliers MAF, pour quoi faire ?

Ce livret d'accueil est aussi disponible sur le nouvel **espace adhérent** dans l'onglet « **Guides et formations** ».



ÉMILIE
SUIRE

La MAF : assureur et formateur

En devenant organisme de formation, la MAF franchit une nouvelle étape dans la transmission de son expertise et le partage des bonnes pratiques. En effet, la participation à ces parcours, offerts par la MAF, sera à faire valoir dans le décompte des heures de formation dites « structurées ». Ainsi, elle contribue pleinement à l'obligation de formation des architectes. Des parcours seront proposés sur des sujets comme la responsabilité professionnelle, les marchés publics et privés ou encore la prévention des sinistres.

Lancement des inscriptions en juin 2025 pour un démarrage en septembre. Attention, les places seront limitées !



**OLIVIER
LEFEBVRE**

Gestion amiable : la résolution par l'échange

Engorgement des tribunaux, durée des procédures, marges de manœuvre plus importantes... les raisons de recourir à la médiation sont nombreuses, et la Chancellerie multiplie les incitations pour éviter le règlement contentieux.

C'est aussi valable pour les adhérents de la MAF. Une équipe dédiée les accompagne pour poser les jalons de la médiation et faciliter la discussion entre les parties.

À l'arrivée, des compromis et des solutions plus rapides et plus efficaces, au bénéfice de tous.

**ANTOINE
BOURGUIGNON**

La data pour mieux accompagner

Quel est le moyen de contact privilégié par les adhérents ?
Quelles sont les périodes de forte sollicitation ?
Comment les sinistres évoluent-ils d'une année sur l'autre ?

Autant de réponses précieuses pour la MAF. Pour en avoir une vision précise, l'analyse de la data s'installe durablement dans les outils du quotidien.

En structurant la manière dont sont récoltés et analysés les téraoctets de données accumulés chaque jour, les équipes pilotent l'activité et le fonctionnement de la Mutuelle au plus près des besoins de ses adhérents.



STÉPHANIE
DE CAMPOS ARAUJO

Archi-Folies : les futurs architectes au rendez-vous olympique



Lieu de résidence du Club France, le parc de la Villette a été le cœur des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Au centre du parc, d'étonnants pavillons n'ont pas manqué d'attirer l'attention du public : les « Archi-Folies », une exposition grandeur nature de structures éphémères conçues dans chaque école d'architecture et bâties sur place, aux côtés des « Folies » de Bernard Tschumi. Destinés à accueillir les fédérations sportives françaises pour leur permettre de dialoguer avec les visiteurs et proposer des démonstrations ou des initiations, ces 20 pavillons, aux partis pris radicalement différents, étaient le fruit du travail d'étudiants de 20 écoles d'architecture, sous la coordination des Grands Ateliers Innovation Architecture (GAIA) et du ministère de la Culture en partenariat avec le CNOSF, le COJO, les ENSAP et la MAF, qui a apporté son soutien.

Pendant deux ans, chacune des écoles du territoire a façonné le carré de 11,25 mètres de côté laissé à sa disposition, pour un résultat à la hauteur de l'événement.

Bilan : plus de 1 million de visiteurs, un enthousiasme constant et une ferveur incroyable !

JAMAL
EL KHAOUA

Programme de parrainage : tous à la MAF !

Parce que ses adhérents sont ses meilleurs ambassadeurs, la MAF leur propose désormais de parrainer les concepteurs qui souhaiteraient rejoindre la Mutuelle. Pour cela, elle peut s'appuyer sur un socle solide : lors du dernier baromètre client réalisé par l'institut Kantar, 80 % des répondants indiquaient être prêts à la recommander.

Testé sur un panel limité en 2024, le dispositif est désormais élargi à l'ensemble des adhérents et prévoit des récompenses pour le parrain et le filleul.



La MAF, assureur responsable

D'ici à 2026, le Groupe MAF sera en mesure de publier son premier rapport CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*). Pour rappel, la CSRD est une directive européenne visant à améliorer et à harmoniser la divulgation d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) par les entreprises. Cette réglementation s'intéresse aux impacts de l'entreprise sur l'environnement et la société, et à la manière dont elle est affectée par les enjeux de durabilité. C'est ce qu'on appelle la « double matérialité ».

En 2024, la MAF a travaillé sur une première version de ce rapport CSRD à laquelle ont contribué plusieurs collaborateurs de la Mutuelle, constituant ainsi une

communauté de référents sur laquelle la MAF peut s'appuyer. En 2024, deux ateliers Fresque du Climat ont été organisés et ont remporté un vif succès.

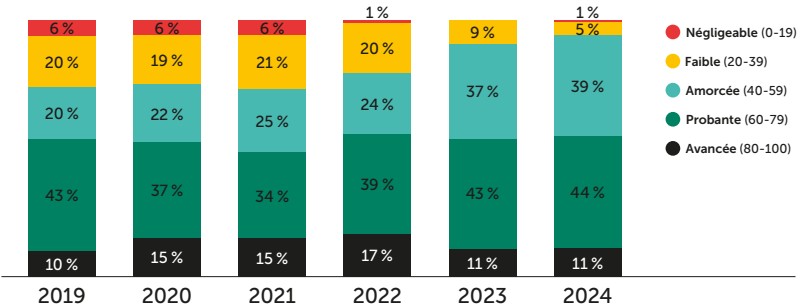
En parallèle de ce projet, la MAF continue à travailler sur le caractère durable de son patrimoine financier et immobilier. Des actions concrètes (cessions d'actifs) ont été réalisées pour améliorer l'intensité carbone du portefeuille financier et des critères d'allocation en lien avec la durabilité (exemple score ESG) ont été mis en place. Sur la partie immobilière, des actions ciblées ont également été engagées avec pour objectif d'améliorer l'efficacité énergétique des immeubles appartenant à la MAF tant pour la partie résidentielle que tertiaire.

Score ESG du portefeuille financier (indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance).

En amélioration constante depuis trois ans, le score ESG s'élève à 62,3/100 pour 2024. Il était de 61,1/100 en 2023 et de 57,4/100 en 2019. Cette amélioration s'accompagne d'une baisse constante de la part des entreprises non engagées dans une logique ESG.

Portefeuille MAF ESG-Global :

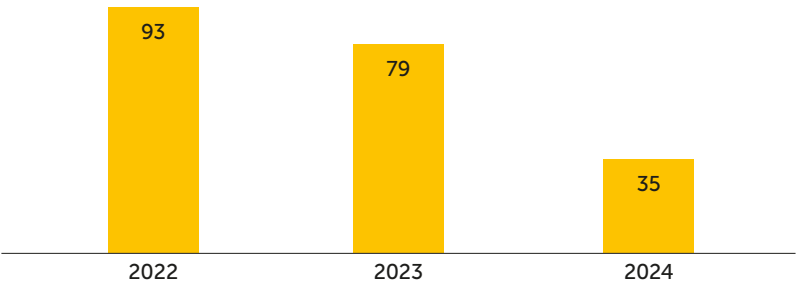
Décomposition Score ESG MAF



Indicateurs climat : intensité carbone.

Le calcul de l'intensité carbone permet de mesurer l'impact environnemental des entreprises détenues en portefeuille. Pour une valeur donnée, c'est le ratio entre la quantité de gaz à effet de serre (GES) émise par l'entreprise et son bilan ou chiffre d'affaires. L'intensité carbone s'exprime donc en tonne de CO₂ par millions d'euros investis. Pour 2024, l'intensité carbone du portefeuille d'investissement, en vision Scope 1 et 2, est en forte baisse, passant de 79,3 fin 2023 à 35 fin 2024. La prise en compte des enjeux de décarbonation dans les décisions d'allocation ainsi que la gestion

Intensité carbone scope 1 et 2 (en milliers de tCO₂e/M€ investis)



dynamique du portefeuille (politique de cession) expliquent cette variation. À ce volontarisme s'ajoutent la réalisation d'études comme la publication du premier bilan

carbone de la MAF ou le projet de rénovation du siège de la Mutuelle associera des enjeux de sobriété énergétique aux évolutions liées aux nouvelles pratiques professionnelles.

Actions et initiatives durables : la MAF s'engage au quotidien pour le climat

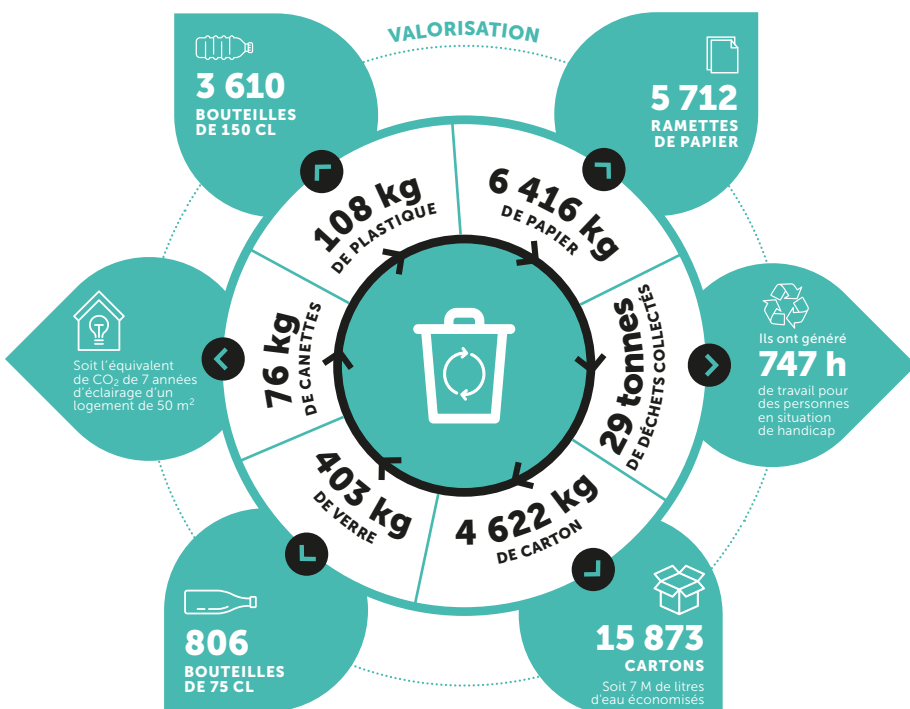
Depuis plusieurs années, la MAF s'engage en faveur d'une gestion plus sobre et responsable des ressources avec un double objectif : réduire son impact environnemental et rationaliser les coûts d'exploitation de son siège social.

Entamé en 2022, ce plan de sobriété énergétique en phase avec les exigences gouvernementales porte sur six domaines d'intervention :

- 1 Chauffage-ventilation-climatisation
- 2 Luminaires et appareils électriques
- 3 Eau
- 4 Achats
- 5 Déplacements domicile-travail
- 6 Implication des salariés

Tri et collecte des déchets

Trois ans plus tard, grâce à la mobilisation de tous, les résultats sont encourageants :



QUELQUES ACTIONS CONDUITES EN 2024 :

- Désormais 15 types de déchets sont recyclés (vs 2 en 2018).
- Campagnes de sensibilisation dans le cadre de la semaine du développement durable autour de plusieurs thèmes :
 - / Promotion des mobilités durables.
 - / Valorisation d'une consommation et d'une production raisonnable.
 - / Préservation de l'environnement.
 - / Protection de la vie aquatique et terrestre.
- Réduction des périodes d'arrosage des espaces verts.
- Valorisation des déchets et des mégots.
- Collecte du marc de café pour valorisation en combustible par « Smart & Green ».

SUR L'ANNÉE 2024, LA GESTION RESPONSABLE DE LA MAF A PERMIS :

D'ÉCONOMISER
7 142 638 L
D'EAU

D'ÉVITER D'ÉMETTRE
11 000 KG
DE CO₂ DANS L'ATMOSPHÈRE

DE GÉNÉRER
5 592 KWH
D'ÉLECTRICITÉ

Découvrez les chiffres clés des ressources humaines de la MAF en 2024

Formations, embauches, parité...
Chaque jour, la MAF s'engage pour fidéliser
sa plus grande richesse : les femmes
et les hommes qui y travaillent.

Les projets RH en cours de déploiement :

- Refonte de l'intranet.
- Gestion des emplois et des parcours professionnels.

>>> Collaborateurs

(effectifs présents au 31/12/2024)

 **81**
EMBAUCHES EN CDI
SUR L'ANNÉE

 **7**
COLLABORATEURS
RECONNUS EN QUALITÉ
DE TRAVAILLEUR
HANDICAPÉ

CHIFFRE GROUPE MAF
EFFECTIFS DU GROUPE
MAF (FRANCE, ALLEMAGNE,
BELGIQUE) PRÉSENTS
AU 31/12/2024

441 
COLLABORATEURS

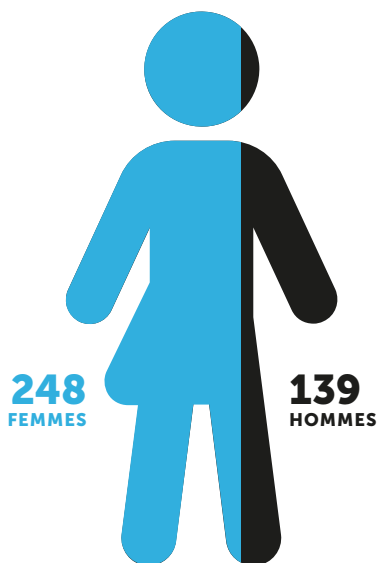
387
SALARIÉS EN 2024

365
EN 2023

355
EN 2022

Cadres

300



Égalité
femmes / hommes

96

**NOTE INDEX*
2025**

* Obligatoire depuis
le 1^{er} mars 2020 pour
les entreprises de plus
de 50 salariés

Non-cadres

87

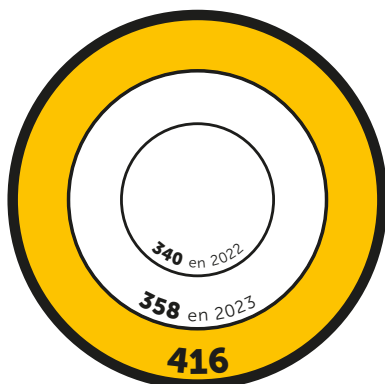


Tous MAF 2024

>>> Formation

MAF France

NOMBRE DE SALARIÉS FORMÉS EN 2024



➤
+ 16 %
VS 2023

1 943
DÉPARTS
EN FORMATION



+ 13 %
VS 2023

7 779
HEURES
DISPENSÉES



+ 10 %
VS 2023

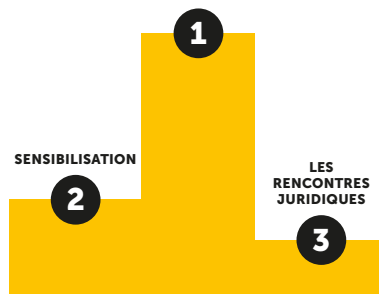
MONTANT CONSACRÉ À LA FORMATION CONTINUE

2022	345 918 €
2023	443 506 €
2024	623 065 €



+ 40 %
VS 2023

CYBERSÉCURITÉ



➤
TOP 3
DES FORMATIONS 2024
(en nb de participants)



Le conseil d'administration

La MAF a été créée en 1931 par les architectes et pour les architectes, rejoints depuis par d'autres concepteurs.

Elle est organisée et dirigée dans le but de défendre leurs seuls intérêts et d'assurer leur liberté de créer. C'est avec un véritable engagement pour la protection des adhérents que le conseil d'administration établit le lien entre le monde de la construction et celui de l'assurance.

Architecte : LBBA architecture



1



2

PRÉSIDENT

1 JEAN-CLAUDE MARTINEZ
Architecte à
Boulogne-Billancourt

VICE-PRÉSIDENTS

2 PIERRE BRUNERIE
Architecte à Albi
3 CÉLINE ADAM
Architecte à Rennes
4 MARC FARCY
Architecte à Marseille

SECRÉTAIRE DU CONSEIL

5 LAURENT GILCH
Architecte à Strasbourg

ADMINISTRATEURS

6 CLAUDE CORREIA
Architecte à Saulieu
7 MARIE DE NERVO
Architecte à Abbeville
8 ANNE DUMESNIL
Architecte à Bordeaux
9 RÉMI FROMONT
Architecte à Paris
10 GUILLAUME GRANGE
Architecte à Lyon
11 PASCALE GUÉDOT
Architecte à Paris

12 DOMINIQUE LELLI
Architecte à Paris
13 PHILIPPE POTIER
Administrateur indépendant
14 JEAN-MARC WEILL
Ingénieur à Paris
15 CHARLOTTE DOUCE
Salariée de la MAF
16 PAUL SCIALOM
Salarié de la MAF



3



4



5



6



7



8



9



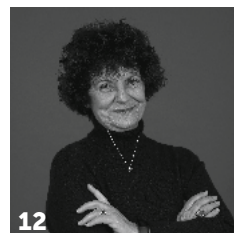
10

DEVENIR ADMINISTRATEUR

Tout adhérent, titulaire d'un contrat de base en cours, à jour de ses cotisations, peut postuler au poste d'administrateur. Les candidatures sont à adresser au secrétariat général de la MAF. Elles sont ensuite instruites par le comité des nominations du conseil d'administration. Cette instruction prend en compte les critères susceptibles de garantir la représentativité du conseil d'administration d'une mutuelle professionnelle : situation géographique, taille de l'agence, mode d'exercice, objectif de parité... Les candidatures retenues sont ensuite présentées au vote à l'assemblée générale.



11



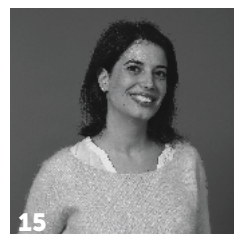
12



13



14



15



16

PREND CONNAISSANCE

du rapport qui lui est présenté par le conseil d'administration sur la situation de la société, de l'exposé des comptes du dernier exercice et des rapports des commissaires aux comptes.

APPROUVE

les comptes de la société, procède au renouvellement des membres sortants du conseil d'administration.

STATUE

sur les intérêts fondamentaux de la MAF et de ses adhérents.

EXERCE

son droit de vote.

DÉTERMINE

les orientations de la MAF.

DÉLIBÈRE

sur les questions intéressant la bonne marche de la Mutuelle.

CONTRÔLE

la bonne application de ses décisions.

NOMME

son président, qui dirigera les travaux du conseil d'administration.

EST LE PREMIER DIRIGEANT EFFECTIF.

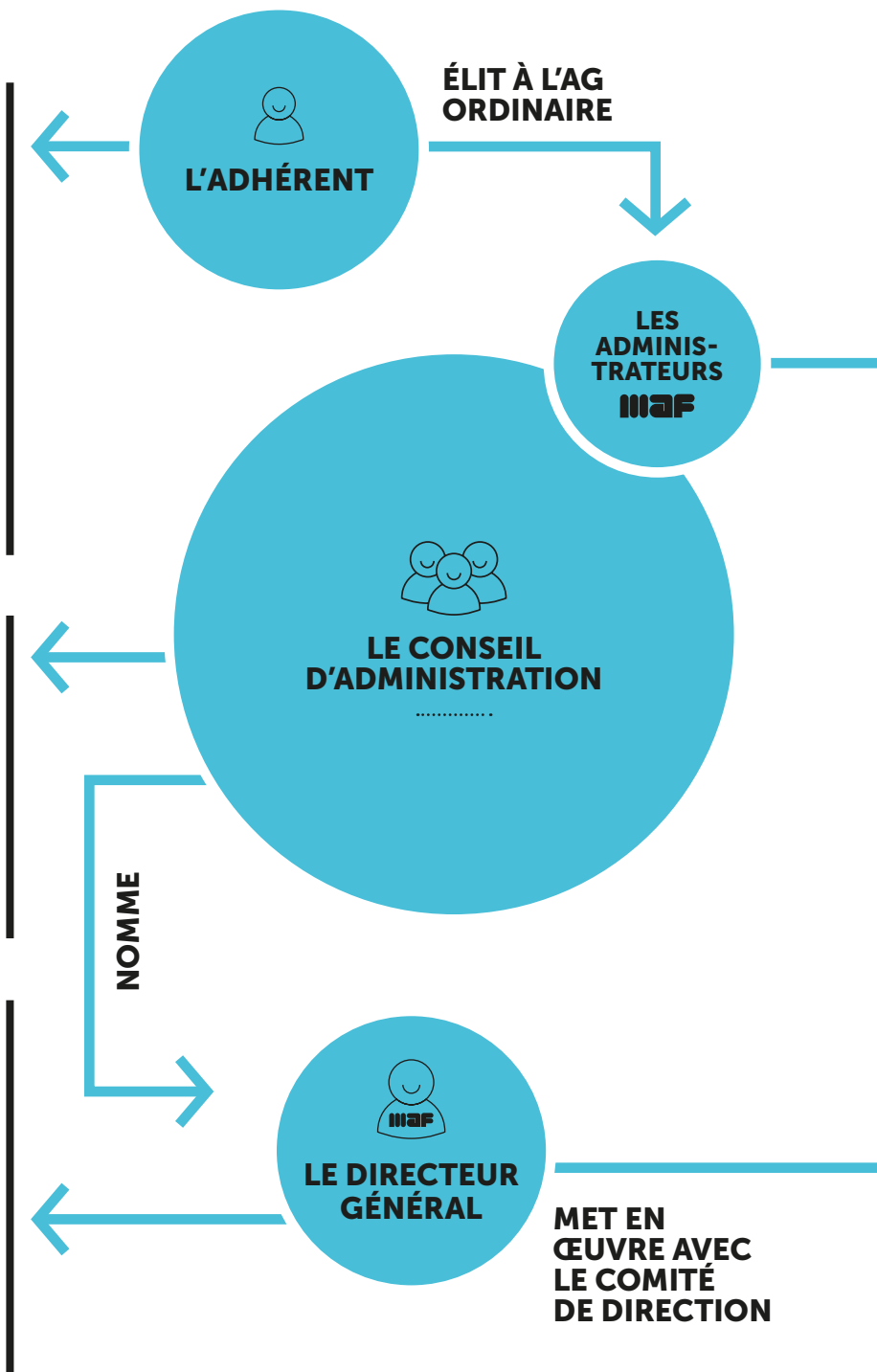
Le second est le directeur de la stratégie juridique, des services et de l'international.

ASSISTE AUX RÉUNIONS

du conseil d'administration avec voix consultative et lui rend compte.

DISPOSE DES POUVOIRS LES PLUS ÉTENDUS

pour mettre en œuvre les décisions du conseil d'administration et assurer le bon fonctionnement de la société.



Instance & fonctionnement

REPRÉSENTANTS À TITRE BÉNÉVOLE

Choisis selon des exigences de compétence et d'honorabilité dans leur région, ils sont élus par l'assemblée générale des sociétaires. Ils exercent bénévolement leur mandat. Deux salariés sont élus par le personnel.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la société le réclament. Il intègre les préoccupations des adhérents dans la gestion de leur Mutuelle afin d'en assurer la pérennité et l'indépendance. Ses travaux en commission déterminent les orientations pour apporter aux sociétaires des réponses adaptées à leur profession, dans l'esprit mutualiste, fondé sur l'équité et la solidarité.

FORMATION ET ÉVALUATION

Pour actualiser leurs connaissances juridiques, financières et économiques, et s'appuyer sur la réglementation et les pratiques les plus récentes de la construction, les administrateurs ont suivi des séances de formation adaptées aux besoins spécifiques de la Mutuelle.

En 2024, celles-ci ont notamment porté sur la sécurité informatique, la revue de la jurisprudence, le fonctionnement de la Cour de cassation, les sanctions de l'ACPR, la vision stratégique à date du secteur de l'assurance en France, l'introduction à l'IA générative en assurance, l'environnement économique et financier et la stratégie du Groupe MAF.



Architecte : Charles-Henri Tachon



4 COMMISSIONS

CONTRATS

Étudie l'adaptation des garanties des contrats d'assurance et veille à une tarification adaptée au risque.

SINISTRES ET FONDS DE SOLIDARITÉ

Examine les dossiers à fort enjeu financier et analyse les demandes d'aide des adhérents.

PROSPECTIVE ET INFORMATION

Suit les évolutions de la profession, de la réglementation, et engage les actions de communication.

FINANCIÈRE ET IMMOBILIÈRE

Suit les marchés financiers et les investissements réalisés par la MAF.



2 COMITÉS

AUDIT

Apporte un avis éclairé au conseil d'administration sur la politique comptable et financière et contribue à la fiabilité des processus de gestion des risques et de contrôle interne.

NOMINATIONS ET RÉMUNÉRATIONS

Chargé de la nomination des membres du conseil d'administration et de contrôler la régularité des rémunérations et de toute autre somme allouée aux mandataires sociaux.

Comité de direction



De gauche à droite : HIPPOLYTE DUMÉZIL, STÉPHANIE ARTIGAUD, ALEXA BARRY-PUJOL*, BERTRAND MAGNY, SANDRINE REDON, JEAN-MICHEL SAVIN, CATHERINE BOCHÉ, VINCENT MALANDAIN ET MICHEL KLEIN.

* Fonction clé : responsable audit interne

Composition du comité

Direction générale

VINCENT MALANDAIN

Directeur général

MICHEL KLEIN

Directeur général adjoint

Directions opérationnelles

STÉPHANIE ARTIGAUD

Directrice financière et réassurance, actuariat et risques

HIPPOLYTE DUMÉZIL

Directeur des contrats et de la protection juridique

CATHERINE BOCHÉ

Directrice des ressources humaines,
de la vie juridique des sociétés,
de la conformité et des services généraux

SANDRINE REDON

Directrice de l'organisation et des systèmes
d'information

JEAN-MICHEL SAVIN

Directeur du développement

MICHEL KLEIN

Directeur de la stratégie juridique,
des services et de l'international

BERTRAND MAGNY

Directeur de l'indemnisation

4

**fonctions
clés de
contrôle****La fonction
audit interne**

est chargée d'évaluer le dispositif et le processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance d'entreprise.

Responsable :
Alexa Barry-Pujol

**La fonction
conformité**

dispose d'un rôle d'alerte et de conseil auprès des directions concernées, du directeur général et du conseil d'administration, sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives s'appliquant au Groupe MAF.

Responsable :
Catherine Boché

**La fonction
gestion des risques**

est chargée de mettre en œuvre le système de gestion des risques et d'en assurer le suivi.

Responsable :
Anne-Florence Destombes

**La fonction
actuarielle**

éclaire la direction générale et le conseil d'administration sur les résultats techniques, la solvabilité et les équilibres tarifaires de la MAF.

Responsable :
Stéphanie Artigaud

+ 4

**comités
opérationnels
en complément****Le comité
des risques**

rassemble le directeur général, les responsables de chacune des directions de la MAF et les fonctions clés. Il se réunit huit fois par an pour s'assurer du suivi et du pilotage du dispositif de gestion des risques.

**Le comité
de gestion financière**

rassemble le directeur général, la directrice des risques et de l'actuariat et la responsable de la gestion des actifs. Il se réunit une fois par semaine pour analyser les résultats de la gestion et fixer les orientations pour les semaines à venir.

**Le comité
de souscription**

rassemble le directeur général et les responsables de chacune des directions de la MAF. Il se réunit quatre fois par an et décide des évolutions à apporter à la tarification de l'offre MAF.

**Le comité stratégique
de sécurité**

rassemble le directeur général, la directrice informatique, la fonction clé gestion des risques, le RSSI et le responsable infrastructure et sécurité. Il se réunit quatre fois par an et décide des évolutions et orientations à apporter en matière de sécurité informatique.

Les principales filiales

ASSURANCE

EuroMAF (100 %)

> France, structure opérationnelle confondue avec la MAF, Allemagne (succursale), Autriche (LPS), Espagne (succursale), Belgique (succursale), Luxembourg (LPS).

IMMOBILIER

SAS Wagram (100 %)

SCI PatriMaf (100 %)

COURTAGE EN ASSURANCES

MAF Conseil (100 %)

> Propose aux adhérents de la MAF et d'EuroMAF des assurances pour leurs risques autres que ceux qui sont liés à la responsabilité civile professionnelle.

Société AIA (100 %)

Société AFB (Filiale à 100 % d'AIA)

> Sociétés de courtage en assurances basées en Allemagne.

Comité d'audit

CÉLINE ADAM, responsable du comité d'audit

En 2024, inflation et application des recommandations

Quels étaient les sujets phares du comité d'audit en 2024 ?

Comme chaque année, nous avons suivi un nombre important de travaux réglementaires comme les directives DORA et Durabilité. En marge de ceux-ci, l'étude des impacts de l'inflation nous a particulièrement mobilisés, tant sur le coût des sinistres que sur les actifs du bilan.

Nous avons également émis des avis à destination du conseil d'administration sur certaines des activités dites « clés » pour la Mutuelle : arrêté des comptes, solvabilité, plan d'affaires et « *Own Risk and Solvency Assessment* » (ORSA).

Quels furent les chantiers prioritaires ?

Notre mission est d'anticiper les effets du contexte inflationniste actuel sur les prochains exercices et d'assurer la pérennité de la Mutuelle. Cela nous conduit à questionner une série d'indicateurs comme le tarif des contrats proposés ou le niveau des futurs résultats.

Autre sujet phare de l'année : le suivi de l'application des recommandations formulées par l'audit interne. C'est une part importante de notre travail qui se traduit par le déploiement de plusieurs contrôles destinés à vérifier leur mise en œuvre.



Composition

CÉLINE ADAM
LAURENT GILCH
DOMINIQUE LELLI
PHILIPPE POTIER

Jusqu'en juin 2024 :
MARC DE MEYER



Quels ont été les autres axes de travail ?

Le comité, et avec lui l'ensemble du conseil d'administration, suit de manière très régulière

la conduite du double dossier relatif à l'approbation des paramètres spécifiques de solvabilité pour la MAF, afin de traduire le plus fidèlement sa solidité financière.

Commission des contrats

MARC FARCY, responsable de la commission

Les conditions générales du contrat MAF évoluent pour améliorer la défense de la profession

Quel est le bilan de la déclaration d'activités professionnelles (DAP) ?

Dans la continuité de la tendance observée sur les derniers exercices, la déclaration d'activités professionnelles s'effectue désormais quasi exclusivement en version dématérialisée (voir ci-contre). Outre l'optimisation de la gestion, ce mode de déclaration réduit considérablement les risques d'erreur et permet le renforcement de nouveaux usages, comme la mise en place d'un règlement échelonné de la cotisation ajustée (jusqu'à 7 échéances) ou le règlement par carte bancaire.

La commission a également une mission de surveillance.

C'est en effet son rôle de garantir le bon équilibre technique du portefeuille des assurés de la Mutuelle. Cela passe par une attention particulière portée aux assurés qui présentent un rapport sinistre à prime déséquilibré. Le cas de ces adhérents est systématiquement étudié afin de mettre en place les mesures adaptées. Cela passe par l'application, ou la suspension, d'un malus.

Quels ont été les autres axes de travail de la commission ?

Nous avons suivi l'évolution des conditions générales du contrat MAF. Ce travail a porté sur deux aspects : la mise en conformité avec la réglementation, notamment le Règlement Général de Protection



Composition

MARC FARCY
GUILLAUME GRANGE
MARIE DE NERVO
PHILIPPE POTIER
PAUL SCIALOM

Jusqu'en juin 2024 :
CLAUDE CORREIA
ANNE DUMESNIL



La dématérialisation de la DAP en chiffres :

24 078
déclarations émises.

23 988
déclarations
dématérialisées,
soit 99,6 %.

90
déclarants papier,
soit 0,4 %.

des Données (RGPD), et la mise en place d'évolutions susceptibles d'améliorer la défense des adhérents, en lien avec la direction de la stratégie juridique. Au total, plus d'une dizaine de clauses ont été retravaillées. Enfin, alors que les tensions sur le marché de la construction se ressentent de plus en plus dans

l'activité et la trésorerie des agences, nous poursuivons notre aide et accompagnement avec deux mesures :
- la possibilité d'échelonner le paiement de la cotisation jusqu'à 10 fois ;
- une procédure accélérée pour le remboursement de l'ajustement de la déclaration d'activités.

Commission de la prospective et de l'information

LAURENT GILCH, responsable de la commission

« Assurer l'audace. Une histoire de la MAF »

Quelles ont été les orientations prospectives de la commission ?

En 2024, la commission s'est intéressée aux enseignements des différentes études de secteur, en particulier celle conduite par l'Observatoire de l'économie de l'architecture : une analyse comparative des performances du marché de l'architecture en France, en Allemagne, au Danemark et en Espagne.

Il en résulte des pistes de réflexion transposables à la filière française et des constats sur le manque de reconnaissance de l'action de l'architecte par certains acteurs.

En 2024 est également paru un ouvrage inédit retraçant l'histoire de la MAF.

Effectivement, jamais un ouvrage n'avait raconté la MAF, de sa création à nos jours, en retraçant les époques, leurs combats et leurs priorités. Grâce à la mobilisation des membres de la commission et de Philippe Carraud, ancien directeur général de la Mutuelle, c'est maintenant chose faite.

En s'appuyant sur les procès-verbaux des conseils d'administration, des assemblées générales, et de tout ce que les archives de la Mutuelle pouvaient receler, il a retissé le fil jusqu'aux années 1920. Le tout a ensuite été mis en page dans une édition qui reprend les codes des « beaux livres ». Un ouvrage disponible sur l'espace adhérent pour tous ceux qui souhaitent le découvrir !



Quels ont été les autres axes de travail de la commission ?

Outre le suivi et le pilotage des dispositifs de communication, la commission étudie également les (nombreuses) demandes de soutiens et partenariats. Nous en avons ainsi renouvelé un certain nombre et étudié de nouvelles opportunités. Chaque année, la MAF soutient des actions de qualité. En 2024, elle a ainsi renouvelé son soutien au Prix AMO, à l'Équerre d'argent à travers le prix de la Première Œuvre, au Prix du Projet Citoyen ou encore au Prix d'architectures 10+1.

Composition

LAURENT GILCH
CLAUDE CORREIA
CHARLOTTE DOUCE
ANNE DUMESNIL
JEAN-MARC WEILL

Jusqu'en juin 2024 :
MARC DE MEYER
DOMINIQUE LELLI

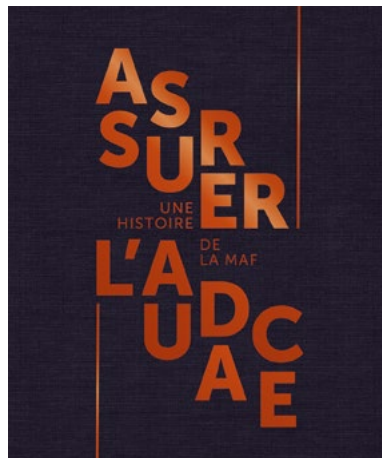
En 2024, les Rendez-Vous
de la MAF, c'étaient...

2 019
participants.

16
ateliers proposés.

16
villes.

93 %
de participants
satisfaits.



Couverture du livre « Assurer l'audace.
Une histoire de la MAF ».

Commission des sinistres et du fonds de solidarité

PIERRE BRUNERIE, responsable de la commission

Hausse de la sinistralité et surveillance financière

Quelles ont été les actions de la commission en 2024 ?

L'une des principales prérogatives de la commission réside dans la surveillance de l'évolution de la sinistralité. En 2024, nous avons constaté une nette augmentation du nombre de sinistres ouverts (+ 7,6 %) par rapport à l'exercice précédent.

Qu'en est-il de l'application des garanties ?

C'est l'autre aspect du travail de la commission. Comme chaque année, elle a porté une attention particulière aux dossiers dont les enjeux financiers sont particulièrement élevés (24 en 2024) ou dans lesquels des pratiques professionnelles anormales ont été constatées. En 2024, une centaine de cas ont été recensés, à mettre en regard des 10 000 sinistres déclarés dans le même temps par les adhérents.

La commission peut-elle venir en aide aux adhérents ?

Bien sûr ! La commission est aussi chargée du rattrapage de dossiers d'adhérents pour lesquels le chantier, ou la mission, n'a pas été déclaré ou ne l'est que partiellement. Elle statue sur les dossiers pour lesquels une demande d'arbitrage est sollicitée par les adhérents après régularisation de leur situation vis-à-vis de la MAF et rend des décisions au cas par cas : garantie totale ou partielle, maintien du refus ou de la limitation de garantie ou encore sursis dans l'attente de plus amples informations...



Dans le cadre du fonds de solidarité, instance dont l'objet est d'aider les adhérents rencontrant des difficultés personnelles, la commission statue sur les demandes qui lui sont adressées et peut accorder, dans certains cas, un don ou un prêt financier.

Composition

PIERRE BRUNERIE
CÉLINE ADAM
RÉMI FROMONT
PASCALE GUÉDOT
DOMINIQUE LELLI

Principaux enseignements statistiques :

+ 7,6 %
nombre de sinistres déclarés.

64 %
relevaient de la garantie décennale.

83 %
des sinistres décennaux classiques surviennent 4 ans après l'ouverture du chantier (dont 25 % après la 11^e année).

42 %
des sinistres hors décennaux surviennent au bout de 2 ans. 59 % dans les 3 ans.

71 % du total
des ouvrages à destination de logements sont les plus gros pourvoyeurs de sinistres (+ 1 pt).

36 %
des sinistres décennaux les plus fréquents sont causés par des infiltrations.

Commission financière

STÉPHANIE ARTIGAUD, directrice financière et réassurance

Des résultats portés par les marchés financiers

Dans quel contexte de marché la commission a-t-elle piloté, en 2024, l'allocation de son actif financier et immobilier ?

L'année 2024 a été plutôt positive sur les marchés financiers, l'ensemble des actifs ayant globalement progressé. Nous avons renforcé le portefeuille obligataire en rallongeant la maturité des actifs MAF, cristallisant ainsi un rendement sur des niveaux que le marché n'avait pas enregistrés depuis plus d'une décennie. Sur la gestion de son portefeuille d'actions, la MAF est restée prudente dans un contexte général de forte volatilité. Enfin, concernant la gestion de son patrimoine immobilier, un immeuble de bureaux a été cédé.

La thématique durabilité est-elle toujours au cœur des travaux de la commission ?

La MAF a poursuivi les travaux lancés fin 2018 en se dotant d'indicateurs et d'objectifs à piloter dans les années à venir. À cela s'ajoutent les efforts pour améliorer et renforcer la qualité énergétique de ses immeubles tant résidentiels que tertiaires. En 2024, elle a renouvelé la publication du rapport Article 29 de la Loi Énergie Climat et a sensibilisé la gouvernance sur l'importance de cette thématique dans la gestion des actifs.

Sur quelles actions concrètes en matière de durabilité la commission a-t-elle travaillé ?



Outre le respect d'un score ESG (environnement, social, gouvernance) minimal au moment de l'achat d'un émetteur, la MAF a également travaillé à améliorer l'intensité carbone de son portefeuille financier, tant en matière de flux que de stocks. Elle a ainsi cédé plusieurs lignes

obligataires affichant une intensité carbone élevée, indépendamment du rendement financier. Concernant la gestion de son parc immobilier, la MAF a également lancé plusieurs études et travaux pour améliorer l'efficacité énergétique des immeubles qu'elle détient.

Composition

L'ENSEMBLE
DES MEMBRES
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Résultats de la MAF et de ses filiales

Résultats de la société

Le montant des travaux déclarés en 2024 sur lesquels sont intervenus les architectes adhérents de la MAF en 2023 s'est élevé à 68,6 Md€.

Les primes émises au cours de l'exercice 2024 ont atteint 337,8 M€, dont 70,1 M€ au titre des acceptations en réassurance, au lieu de 327,4 M€ (dont 62,7 M€ au titre des acceptations) en 2023, soit une hausse globale de 3,2 %. Les primes acquises, qui constituent le chiffre d'affaires, s'élèvent à 349,3 M€, contre 319,9 M€ en 2023, soit une progression de 9,2 %.

Le nombre de dossiers de sinistres ouverts en 2024 a été de 10 859, contre 10 515 en 2023, soit une hausse de 7,6 %. Le nombre des dossiers clôturés en 2024 s'est élevé au total à 11 417, contre 15 107 en 2023, soit une baisse de 24,4 %.

Les paiements des sinistres, nets de recours, se sont élevés à 236,3 M€ en 2024, contre 227 M€ pour l'exercice précédent, soit une hausse de 4,1 %. Ils incluent les frais de gestion des sinistres pour 23,8 M€, stables par rapport à 2023.

L'inflation construction ressortait à 4,55 % à fin juin 2023, et à 1,94 %

à fin juin 2024. Le dernier indice connu est de 1,16 %. Ces indices se reflètent dans le niveau de la charge sinistre.

Le résultat financier ressort à 91,9 M€, contre 106,7 M€ l'année dernière.

Les frais généraux de la société, répartis suivant le plan comptable entre différents postes du compte de résultat, se sont élevés à 72,9 M€.

Activités des filiales

EuroMAF a développé un chiffre d'affaires (primes acquises) de 96,2 M€ en 2024, contre 85,5 M€ au cours de l'exercice précédent. Son activité en France est réalisée en complet partenariat avec la MAF.

CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTAT DES FILIALES* (en milliers d'euros)	Chiffre d'affaires 2024	Résultat 2024
EuroMAF SA	96 217,2	- 9 649,8
Société d'assurance détenue par la MAF à 100 %		
MAF Conseil	1 576,7	718,1
Société de courtage en assurances détenue par la MAF à 100 %		
AIA et AFB	8 972,9	779,3
Sociétés de courtage en assurances. AIA est détenue par la MAF à 100 % et AFB est détenue à 100 % par AIA		
SAS Wagram, SCI Malesherbes, Maf Invest, Friedland, Liège, Lussac	9 273,1	4 626,6
La SAS Wagram, société holding détenue par la MAF à 100 %, détient 100 % des SCI Malesherbes, Maf Invest, Friedland, Liège et Lussac		
SCI PatriMaf	2 883,6	8 637,0
SCI détenue par la MAF à 100 %		

* Le chiffre d'affaires est composé des primes acquises, des commissions reçues ainsi que des loyers pour les SCI.

Bilan actif

(en milliers d'euros)

	31/12/2024	31/12/2023
2 - ACTIFS INCORPORELS	116	172
3 - PLACEMENTS		
3a - Terrains et constructions	180 816	185 006
3b - Placements dans les entreprises liées et/ou avec un lien de participation	369 513	290 500
3c - Autres placements	2 824 497	2 746 131
3d - Créances pour espèces déposées auprès des cédantes		
Sous-total	3 374 826	3 221 637
5 - PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES		
5a - Provisions pour primes non acquises (non-vie)		
5d - Provisions pour sinistres à payer (non-vie)	397 898	384 006
5i - Autres provisions techniques (non-vie)		
Sous-total	397 898	384 006
6 - CRÉANCES		
6a - Créances nées d'opérations d'assurance directe		
6aa - Primes restant à émettre	181 742	172 207
6ab - Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	25 523	28 368
6b - Créances nées d'opérations de réassurance	46 564	55 508
6c - Autres créances		
6ca - Personnel	14	12
6cb - État, organismes sociaux, collectivités publiques	5 985	27 522
6cc - Débiteurs divers	2 778	6 458
Sous-total	262 606	290 075
7 - AUTRES ACTIFS		
7a - Actifs corporels d'exploitation	718	768
7b - Comptes courants et caisse	2 882	552
Sous-total	3 600	1 320
8 - COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF		
8a - Intérêts et loyers acquis non échus	34 444	22 077
8b - Frais d'acquisition reportés		
8c - Autres comptes de régularisation	17 623	10 051
Sous-total	52 067	32 128
TOTAL DE L'ACTIF	4 091 113	3 929 338

Bilan passif

(en milliers d'euros)

	31/12/2024	31/12/2023
1 - CAPITAUX PROPRES		
1a - Fonds d'établissement	10 941	10 621
1c - Réserves de réévaluation	87	87
1d - Autres réserves	369 457	369 457
1e - Report à nouveau	127 420	113 530
1f - Résultat de l'exercice	1 761	13 890
Sous-total	509 666	507 585
3 - PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES		
3a - Provisions pour primes non acquises (non-vie)	441	424
3d - Provisions pour sinistres à payer (non-vie)	3 524 804	3 342 584
3f - Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	97	3 520
3g - Provisions pour égalisation		
3i - Autres provisions techniques (non-vie)		
Sous-total	3 525 342	3 346 528
5 - PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)	455	349
6 - DETTES POUR DÉPÔTS EN ESPÈCES REÇUS DES CESSIONNAIRES	204	619
7 - AUTRES DETTES		
7a - Dettes nées d'opérations d'assurance directe	19 315	16 905
7b - Dettes nées d'opérations de réassurance	14 795	26 690
7d - Dettes envers des établissements de crédit	0	3 620
7e - Autres dettes		
7eb - Autres emprunts, dépôts et cautions reçus	2 062	2 036
7ec - Personnel	2 865	5 607
7ed - État, organismes sociaux et collectivités publiques	5 576	5 134
7ee - Créanciers ou créditeurs divers	1 906	2 234
Sous-total	46 519	62 226
8 - COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	8 927	12 031
TOTAL DU PASSIF	4 091 113	3 929 338

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
1 - PRIMES ACQUISES				
1a - Primes	349 294	- 28 626	320 668	290 100
1b - Variation des provisions pour primes non acquises	- 17		- 17	- 130
2 - PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS	78 991		78 991	91 080
3 - AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	31		31	51
4 - CHARGES DES SINISTRES				
4a - Prestations et frais payés	- 236 272	30 350	- 205 922	- 197 730
4b - Charges des provisions pour sinistres à payer	- 182 219	13 891	- 168 328	- 115 774
5 - CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
6 - PARTICIPATION AUX RÉSULTATS				- 3 000
7 - FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION				
7a - Frais d'acquisition	- 27 854		- 27 854	- 24 538
7b - Frais d'administration	- 17 627		- 17 627	- 16 918
7c - Commissions reçues des réassureurs		3 334	3 334	3 544
8 - AUTRES CHARGES TECHNIQUES	- 2 022		- 2 022	- 1 878
9 - VARIATION PROVISION POUR ÉGALISATION				
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	- 37 695	18 949	- 18 746	24 807

COMPTE NON TECHNIQUE	Opérations 2024	Opérations 2023
1 - RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	- 18 746	24 807
3 - PRODUITS DES PLACEMENTS		
3a - Revenus des placements	88 140	69 898
3b - Autres produits des placements	19 338	16 146
3c - Profits provenant de la réalisation des placements	21 723	49 249
5 - CHARGES DES PLACEMENTS		
5a - Frais de gestion des placements et frais financiers	- 6 050	- 5 998
5b - Autres charges des placements	- 8 637	- 14 812
5c - Pertes provenant de la réalisation des placements	- 22 639	- 7 787
6 - PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS	- 78 991	- 91 080
7 - AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	2 330	2 156
8 - AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	- 116	- 403
9 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
9a - Produits exceptionnels	801	477
9b - Charges exceptionnelles	- 181	- 2 096
10 - PARTICIPATION DES SALARIÉS	- 9	- 2 955
11 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	4 798	- 23 712
12 - RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 761	13 890

Note explicative

Extrait de l'annexe aux comptes annuels du 31 décembre 2024, la note ci-après, en millions d'euros, a pour but d'expliquer certains postes, en renvoyant, à l'aide des numéros de paragraphes, aux numéros des postes contenus dans le bilan et le compte de résultat.

Bilan actif

2- Les actifs incorporels représentent la valeur nette des logiciels.

3- Les placements nets d'amortissements pratiqués et de provisions constituées s'élèvent à 3 374,8 M€, contre 3 221,6 M€ en 2023.

	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette
IMMEUBLES	249,6	68,8	180,8
VALEURS MOBILIÈRES	3 202,8	8,8	3 194,0
TOTAL	3 452,4	77,6	3 374,8

3a- Terrains et constructions, comprend la participation de la SCI PatriMaf pour 48,7 M€.

3b- Les titres de participations, inclus dans le tableau précédent, représentent un investissement d'un montant brut de 369,5 M€ détaillé ci-après :

Société	Capital	Réserve et report à nouveau avant affectation des résultats	Détention %	Valeur comptable des titres détenus	CAHT 2023	Résultats 2024	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
MAF Conseil SA	100	1 087	100,0 %	76	1 577	718	0
AIA	250	8 337	100,0 %	7 317	8 183	779	0
EuroMAF SA	33 750	163 865	100,0 %	170 440	96 217	- 9 650	0
SAS Wagram	190 756	7 492	100,0 %	191 623	0	2 819	0

5- La part des réassureurs dans les provisions techniques correspond aux engagements des réassureurs envers la MAF.

6aa- Les primes acquises non émises (primes restant à émettre) de 181,7 M€ comprennent les émissions de primes qui seront effectuées à partir de 2024 au titre des travaux déclarés ultérieurement par les adhérents pour 186,6 M€ ainsi que la provision pour annulation des cotisations pour - 4,9 M€.

6ab- Les autres créances nées d'opérations d'assurance directe sont composées à hauteur de 12,8 M€ par les cotisations que la MAF doit percevoir auprès de ses adhérents.

6b- Les créances nées d'opérations de réassurance résultent des sommes dues par les réassureurs sur l'arrêté des comptes du 31 décembre.

7- Les autres actifs recensent :

7a- La valeur, nette d'amortissements, des matériels, mobiliers et matériels de bureau nécessaires à l'exploitation.

7b- L'ensemble des disponibilités dans nos différents établissements financiers ou banques.

8c- Les autres comptes de régularisation intègrent essentiellement la quote-part positive sur obligations pour 16,6 M€ (écart entre la valeur de remboursement et la valeur d'acquisition des obligations).

Bilan passif

1- Les capitaux propres s'élèvent à 509,7 M€, contre 507,6 M€ en 2023. Ils intègrent notamment l'excédent de l'exercice, d'un montant de 1,8 M€, et les droits d'entrée des nouveaux adhérents versés dans l'exercice pour 0,3 M€.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en millions d'euros	31/12/2023	Affectation des résultats	Droits d'entrée	Résultat de l'exercice	31/12/2024
Fonds d'établissement	10,6		0,3		10,9
Réserve spéciale de réévaluation	0,1				0,1
Réserves libres	369,5				369,5
Report à nouveau	113,5	13,9			127,4
Résultat (bénéfice)	13,9	- 13,9		1,8	1,8
TOTAL	507,6	0,0	0,3	1,8	509,7

3- PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Le total des provisions techniques s'élève à 3 525,3 M€, contre 3 346,5 en 2023. Elles se répartissent comme suit :

en millions d'euros	2024	2023
Provision pour primes non acquises	0,4	0,4
Provision pour sinistres	3 524,8	3 342,6
dont provisions pour sinistres à payer	2 113,2	2 070,0
dont provision pour chargement de gestion sur PSAP	205,0	192,7
dont provision de recours	- 128,2	- 116,6
dont provision pour chargement de gestion sur prov. recours	13,0	11,7
dont provision pour sinistres non encore manifestés	1 066,6	990,9
dont provisions acceptées	255,2	193,9
Provision pour ristournes	0,1	3,5
TOTAL	3 525,3	3 346,5

Ces provisions correspondent aux engagements de la MAF au titre tant des sinistres survenus que des sinistres à survenir, en affaires directes ou en acceptation.

7a- LES DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE COMPRENNENT :

en millions d'euros	2024	2023
Acomptes versés par les assurés avant le 31/12	18,4	16,1
Divers	0,9	0,8
TOTAL	19,3	16,9

8- Les comptes de régularisation du passif sont constitués de la quote-part négative sur obligations (cf. note bilan actif 8c page 31).

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

en millions d'euros	2024	2023
Engagements reçus	5	5
Autres engagements donnés sur titres, actifs ou revenus	-	-
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	329	349

Compte de résultat technique

1a- PRIMES

Le montant des primes avant cession en réassurance se décompose comme suit :

en millions d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Primes émises sur affaires directes	267,7	264,7
Primes acceptées en réassurance	70,1	62,7
Sous-total	337,8	327,4
Variation des provisions de cotisations (PANE, PAC, PNA)	11,5	- 7,5
TOTAL	349,3	319,9

Les primes acquises au 31/12/2024 sont en hausse de 9,2 % (+ 29,4 M€).

2- Produits des placements alloués : la réglementation prévoit l'affectation, au compte technique, d'une fraction des produits financiers nets de

charges, calculée au prorata des engagements techniques nets de réassurance et des fonds propres.

4a- Dans les prestations et frais payés figurent des frais de gestion interne de sinistres pour 23,8 M€.

7a- Les frais d'acquisition correspondent aux charges de gestion liées aux nouveaux contrats et aux commissions de courtage.

Compte de résultat non technique

3- LES PRODUITS DES PLACEMENTS INCLUENT :

a- les revenus des immeubles, des obligations, des actions et des participations pour 88,1 M€ ;
b- l'amortissement des écarts positifs entre la valeur de remboursement des obligations et leur valeur d'acquisition pour 9,4 M€, les reprises aux provisions financières pour 10,0 M€ ;
c- les plus-values réalisées sur le portefeuille de valeurs mobilières et immobilières (21,7 M€).

5- LES CHARGES DES PLACEMENTS INTÈGRENT :

a- les frais de gestion interne pour 8,1 M€ et les frais de gestion externe

pour 4,6 M€ (frais de gestion des immeubles et frais divers) ;

b- l'amortissement des écarts négatifs entre la valeur de remboursement des obligations et leur valeur d'acquisition pour 2,6 M€, les amortissements des immeubles de placement pour 5 M€, les dotations aux provisions financières pour 1,0 M€ ;
c- les moins-values réalisées dans le cadre de la gestion des valeurs mobilières pour 22,6 M€.

6- LES PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS CORRESPONDENT

au versement dans le compte technique d'une fraction du résultat de la gestion financière.

7 ET 8- DANS LES PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES

sont comptabilisés essentiellement les recettes et dons du fonds de solidarité.

9- LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL PROVIENT ESSENTIELLEMENT :

> de l'ajustement de provisions pour risques précédemment constituées ;
 > de provisions destinées à faire face à des charges futures ;
 > de produits et charges exceptionnels divers.

Compte consolidé bilan actif

(en milliers d'euros)

	31/12/2024	31/12/2023
1 - ÉCART D'ACQUISITION	18 504	18 504
2 - ACTIFS INCORPORELS	9 500	5 332
3 - PLACEMENTS		
3a - Terrains et constructions	342 879	343 318
3b - Placements dans les entreprises liées et/ou avec un lien de participation	89	1 077
3c - Autres placements	3 371 479	3 139 023
3d - Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	-	-
Sous-total	3 714 448	3 483 418
5 - PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES		
5a - Provisions pour primes non acquises et risques en cours	-	-
5d - Provisions pour sinistres (non-vie)	481 256	458 154
Sous-total	481 256	458 154
6 - CRÉANCES		
6a - Créances nées d'opérations d'assurance directe		
6aa - Primes restant à émettre	204 470	191 982
6ab - Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	34 867	36 831
6b - Créances nées d'opérations de réassurance	16 359	22 629
6c - Autres créances		
6ca - Personnel	24	26
6cb - État, Sécurité sociale, collectivités publiques	10 053	31 430
6cc - Impôts différés	104 684	106 388
6cd - Débiteurs divers	2 355	2 446
Sous-total	372 812	391 731
7 - AUTRES ACTIFS		
7a - Actifs corporels d'exploitation	818	922
7b - Comptes courants et caisse	23 116	90 557
Sous-total	23 934	91 480
8 - COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF		
8a - Intérêts et loyers acquis non échus	39 149	24 555
8b - Frais d'acquisition reportés	-	-
8c - Autres comptes de régularisation	20 445	11 745
Sous-total	59 594	36 300
9 - DIFFÉRENCES DE CONVERSION	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	4 680 048	4 484 918

Compte consolidé bilan passif

(en milliers d'euros)

	31/12/2024	31/12/2023
1 - CAPITAUX PROPRES		
1a - Fonds d'établissement	10 941	10 621
1d - Autres réserves	663 451	617 281
1g - Résultat de l'exercice	3 680	46 168
Sous-total	678 072	674 071
2 - INTÉRÊTS MINORITAIRES	-	-
3 - PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES		
3a - Provisions pour primes non acquises	2 063	2 149
3d - Provisions pour sinistres (non-vie)	3 910 128	3 689 709
3f - Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	97	3 520
Sous-total	3 912 289	3 695 378
5 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	755	903
6 - DETTES POUR DÉPÔTS REÇUS DES RÉASSUREURS	204	619
7 - AUTRES DETTES		
7a - Dettes nées d'opérations d'assurance directe	31 233	26 589
7b - Dettes nées d'opérations de réassurance	16 974	28 952
7c - Emprunts obligataires	-	-
7d - Dettes envers des établissements de crédit	-	3 620
7e - Autres dettes		
7ea - Autres emprunts, dépôts et cautions reçus	2 645	2 716
7eb - Personnel	3 088	5 858
7ec - État, Sécurité sociale, collectivités publiques	5 967	13 196
7ed - Impôts différés	14 321	14 394
7ee - Créanciers divers	3 452	4 112
7ef - Titres de créance négociable émis par l'entreprise	-	-
Sous-total	77 681	99 437
8 - COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF	11 048	14 509
9 - DIFFÉRENCES DE CONVERSION	-	-
TOTAL DU PASSIF	4 680 048	4 484 918

Compte consolidé résultat

(en milliers d'euros)

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
1 - PRODUITS				
1a - Primes	378 276	- 40 686	337 591	304 642
1b - Variation des primes non acquises	86	-	86	- 518
TOTAL PRIMES ACQUISES	378 362	- 40 686	337 676	304 125
1c - Commissions	3 077		3 077	2 822
1d - Autres produits techniques	230		230	248
TOTAL PRODUITS	381 670	- 40 686	340 984	307 195
2 - PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS	84 420		84 420	96 858
4 - CHARGES DES SINISTRES				
4a - Prestations et frais payés	- 252 368	38 890	- 213 478	- 208 514
4b - Charges des provisions pour sinistres	- 220 419	23 102	- 197 317	- 131 692
6 - PARTICIPATION AUX RÉSULTATS	-	-	-	- 3 000
7 - FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION				
7a - Frais d'acquisition	- 21 124	-	- 21 124	- 18 066
7b - Frais d'administration	- 24 157	-	- 24 157	- 22 666
7c - Commissions reçues des réassureurs		5 217	5 217	5 289
8 - AUTRES CHARGES TECHNIQUES	- 2 524	-	- 2 524	- 2 318
9 - VARIATION PROVISION POUR ÉGALISATION				
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	- 54 504	26 523	- 27 981	23 085
COMPTE NON TECHNIQUE		Opérations 2024	Opérations 2023	
1 - RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE		- 27 981	23 085	
3 - PRODUITS DES PLACEMENTS				
3a - Revenus des placements		105 046	85 632	
3b - Autres produits des placements		44 318	51 267	
3c - Profits des réalisations des placements		22 848	50 540	
5 - CHARGES DES PLACEMENTS				
5a - Frais de gestion des placements et frais financiers		- 14 122	- 11 145	
5b - Autres charges des placements		- 19 881	- 18 547	
5c - Pertes des réalisations des placements		- 25 057	- 9 950	
6 - PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS		- 84 420	- 96 858	
7 - AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES		2 333	2 156	
8 - AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES		- 121	- 407	
9 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL				
9a - Produits exceptionnels		1 224	813	
9b - Charges exceptionnelles		- 190	- 2 160	
10 - PARTICIPATION DES SALARIÉS		0	- 3 021	
11 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES		- 567	- 25 484	
12 - RÉSULTAT		3 431	45 919	
AMORTISSEMENT ÉCART D'ACQUISITION		249	249	
RÉSULTAT DES MINORITAIRES		-	-	
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		3 680	46 168	

Chiffres MAF

387

COLLABORATEURS

68,6 Md€

MONTANT DES TRAVAUX ASSURÉS

39 899

DOSSIERS DE SINISTRES EN COURS

349,3 M€

PRIMES ACQUISES

3,5 Md€

PROVISIONS TECHNIQUES

Chiffres clés GROUPE

441

COLLABORATEURS

85 378

CONTRATS EN COURS

378,4 M€

PRIMES ACQUISES

3,9 Md€

PROVISIONS TECHNIQUES

Marge de solvabilité

(selon la directive Solvabilité II)

2023

805 M€

Exigence de marge

→
x 1,9*
Marge atteinte

2024

932 M€

Exigence de marge

→
x 1,6*
Marge atteinte

* Exprimée en nombre de fois l'exigence de marge



Incarner et défendre les valeurs mutualistes

Gouvernance démocratique, solidarité, vision à long terme... La MAF incarne au quotidien les principes qui garantissent un comportement éthique et socialement responsable. À ce titre, elle est membre de la ROAM (la Réunion des organismes d'assurance mutuelle) avec une cinquantaine de sociétés d'assurance mutuelle. Leur objectif : échanger sur leurs spécificités mutualistes et défendre un statut alternatif aux sociétés de capitaux. Chacun de ces acteurs s'engage à respecter et à promouvoir les principes suivants, issus de la charte éthique de l'organisation.

1. Cultiver une gouvernance démocratique et exigeante

Nos sociétés respectent les principes qui font d'elles des entreprises socialement responsables vis-à-vis des différentes parties prenantes internes et externes.

Les administrateurs ont le souci tout à la fois de défendre les intérêts des clients et sociétaires et de veiller à la bonne marche économique et financière de l'entreprise.

Le recrutement des administrateurs et des dirigeants salariés a pour objectif de veiller à un bon équilibre des profils et d'éviter tout conflit d'intérêts. Les administrateurs suivent des cursus de formation technique leur permettant de mieux maîtriser les risques au sens général et de challenger les équipes de direction.

2. Promouvoir une protection durable des personnes et des biens de nos sociétaires et clients

Nos entreprises ont pour finalité sociale de proposer à leurs assurés ou sociétaires des garanties d'assurance adaptées à leurs besoins, couvrant leurs nécessités essentielles, mais sans ajout de services inutiles. Leur objectif est d'optimiser le rapport qualité/prix de leurs contrats ainsi que de proposer des produits compréhensibles par tous.

Ces entreprises respectent l'égalité entre leurs assurés ou sociétaires, en tenant compte des seules différences tarifaires qui résultent de la plus ou moins grande exposition au risque. Elles s'efforcent, en respectant le principe de mutualisation, d'apporter une réponse à tous les besoins d'assurance sans jamais laisser un assuré potentiel sans garantie. Elles justifient leur pérennité et garantissent la qualité du service qu'elles apportent et continueront d'apporter à leurs clients et sociétaires.

3. Favoriser et cultiver l'excellence de nos collaborateurs

Parce qu'elles sont à taille humaine, nos sociétés attribuent la plus grande importance au travail des femmes et des hommes, qui constituent la première richesse de l'entreprise. Attachées aux principes de non-discrimination, elles veillent à respecter l'égalité des chances entre tous et à favoriser la qualité de vie au travail et le dialogue social. Leurs relations sociales sont fondées sur la bienveillance à l'égard des collaborateurs.

La formation professionnelle et la recherche d'une adaptation des collaborateurs aux évolutions des techniques et des méthodes de travail sont les éléments fondateurs de leur gestion des ressources humaines.

Cet investissement dans les compétences a pour corollaire de relever constamment le niveau d'exigence professionnelle. Nos sociétés veillent à ce que leurs employés transmettent à leurs assurés et sociétaires les conseils et explications dont ils ont besoin. Le mode de rémunération des collaborateurs commerciaux est conçu pour que le conseil apporté aux clients ou sociétaires ne soit pas dicté par l'intérêt personnel du collaborateur.

4. Maîtriser le développement de nos entreprises

Nos sociétés, quel que soit leur statut juridique, font le choix d'un développement économique maîtrisé et s'interdisent les stratégies hasardeuses, faites de croissance trop rapide suivie d'un repli brutal. Leurs tarifs sont établis de telle sorte qu'ils engendrent des excédents ou des bénéfices qui leur permettent d'alimenter leurs fonds propres, qui sont la garantie de la pérennité et de l'indépendance de l'entreprise. Nos sociétés s'inscrivent dans le temps long et n'ont pas à réagir aux injonctions qui pourraient provenir d'actionnaires extérieurs à l'entreprise ou des marchés financiers. Leurs excédents ou leurs bénéfices sont la preuve d'une bonne gestion et de l'efficacité de leurs dirigeants.



/mutuelle-des-architectes-français-assurances



/MAF.assurances



@MAFassurances

maf.fr

Entreprise régie par le Code des assurances
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
189, boulevard Malesherbes
75856 Paris Cedex 17
Tél. : 01 53 70 30 00
E-mail : maf@maf.fr



Mutuelle
des Architectes
Français
assurances

VOUS AVEZ L'AUDACE, NOUS AVONS L'ASSURANCE.



Avril 2025

Réalisation MAF : direction développement,
communication et marketing

Directeur de la publication : Vincent Malandain

Rédaction, conception et réalisation : La contrée

Crédits photo :

© Xavier Muyard (pages 4, 8, 9, 10, 11, 15, 17, 20, 22, 23, 24, 25, 26)

© Ecliptique - Laurent Thion (pages 3, 7, 16, 19)

© Pexels (couverture, pages 2, 38)